Session dématérialisée de la Commission – Juillet 2023

Ayant pris part aux délibérations : Serge SUBIAS (Président) – Michel LACOUE-NEGRE – Barthélémy OYHENART – Philippe PARTIE – Stéphane REUTIN
Excusés : Elodie LEFEBVRE – Sylvie OYHENART
Ayant traité le suivi du dossier : Quentin LANET – Cyril SAINT-CRICQ

ADDENDUM

Courrier(s) :

La commission n'ayant pas statué sur le courrier objet des présents lors de sa réunion du 20/06/2023, une consultation électronique auprès de ses membres est réalisée pour le traiter :

- Arbitre, Monsieur FERREIRA SOARES Anthony, demande de départ du club de FC LONS sans précision de demande de mutation vers un club déjà défini au titre des dispositions de l'Article 33.c) du Statut de l'Arbitrage.

Demande accordée en date du 20/07/2023 en application de l'Article 33.c) du Statut de l'Arbitrage

Un courrier sera adressé à Monsieur FERREIRA SOARES pour lui faire part des modalités de renouvellement de sa licence.

La consultation est conforme aux règlements en vigueur et validée en date du 20/07/2023.

Le Président de la CDSA, **Le Secrétaire de séance,**

S. SUBIAS **M. LACOUE NEGRE**